



Volontaires / Maison Neuve / Jordanne / Montade / Brouzac / Ponétie / Sistrières

Aurillac, le 7 juillet 2025

DIRECTION DE LA COHESION SOCIAL ET ENGAGEMENT CITOYEN.

Dossier suivi par :

Valérie PEYROUZEL

valerie.peyrouzel@aurillac.fr

04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 3 JUILLET 2025

Objet : Conseil de Quartier 5

Étaient présent(e)s : Martine ICHARD, Ginette JUPIN, Marie-Paule MAFFRE, Annie RIGAL, Marie-Claude STESSEL, Valérie PEYROUZEL, Jean-Marc BARRES, André CANTOURNET, Christian FRICOT, Guy LORENTE et Roger PAILHOL.

Étaient excusé(e)s : Danièle BIRET, Dany CASTANIER, Martine DECOMBAT, Roberte FIGUET, Michèle GREZE et Paul CAPEL.

Christian FRICOT et Valérie PEYROUZEL accueillent les membres du conseil de quartier 5. Après avoir énoncé de l'ordre du jour, nous passons au premier point.

1 - Retour sur les questions posées lors de notre précédente rencontre.

Q : Le devenir du terrain de l'ancien Foyer des jeunes travailleurs (25 avenue de Tivoli) ?

R : *Le terrain appartient au bailleur Cantal Habitat. A la place, une soixantaine de logements (dont au moins 30 logements sociaux) devraient voir le jour. Il y aura des maisons à la location et des lots seront mis en vente.*

Q : Dans la rue de la Jordanne, les trottoirs sont étroits, rendant difficile le passage des poussettes, des personnes à mobilité réduite et des piétons. Cette situation est aggravée par des véhicules qui se garent à cheval sur la chaussée et le trottoir. Serait-il possible d'explorer des solutions pour remédier à ce problème ?

R : *L'animatrice s'est rapprochée de l'élue chargée de l'accessibilité, qui supervise la Commission Communale d'Accessibilité (CCA). Une sous commission voirie effectue des analyses de rue pour évaluer l'accessibilité et formuler des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.*

La demande est faite pour que la rue de la Jordanne puisse être intégrée dans le cadre d'une future analyse de voirie.

Q : Toujours dans la rue de la Jordanne, certains véhicules utilitaires du supermarché Leclerc stationnent à cheval sur la chaussée et le trottoir du terre plain.

R : *Il serait approprié que des membres du CDQ5 contactent le directeur de la grande surface ou lui adressent un courrier afin de lui demander de sensibiliser son personnel à l'importance d'un stationnement respectueux, afin de ne pas entraver la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.*

Q : À qui appartient le terrain où se situe le collège de la Jordanne, et quel sera son avenir après la fermeture de l'établissement ?

R : *Le terrain appartient à la municipalité. Actuellement, il n'y a pas de projet précis, mais une réflexion globale est en cours concernant le quartier afin d'évaluer l'avenir de cet espace.*

Q : Un membre signale des inquiétudes de la part des riverains au sujet de la sécurité des cyclistes sur la rue Jacobi, qui est en sens inverse pour les vélos. Pourrait-on envisager un marquage au sol afin de délimiter la voie cyclable et réduire les risques d'accidents, ou ce contre-sens pour les vélos est-il véritablement indispensable ?

R : *Validation par les deux élu(e)s du Cadre de vie de modifier le tracé au sol : une seule voie a été matérialisée pour les voitures arrivant au Stop, ainsi qu'un marquage au sol délimitant un couloir de piste cyclable sur la rue Jacobi (pour les vélos qui remontent la rue en sens inverse de la circulation des voitures).*



2 - Rénovation et mise en valeur du square Jean LAGARDE (à l'extrémité de la rue Henri Dunant).

Suite à une réunion technique sur site qui s'est déroulée le mardi 8 avril 2025 en présence de : Christian FRICOT élu référent du CDQ5, Marc DELORT (Directeur du CTM), Sébastien GARDES (Chef de service des espaces verts), Dominique VIDALINC (Chef de service aire de jeux, espaces sportifs, menuiserie), Jérôme MAS (Chef de secteur Est des espaces verts), Valérie PEYROUZEL (service Démocratie Locale), Martine ICHARD présidente du CDQ5 et messieurs Paul CAPEL, Guy LORENTE et Roger PAILHOL membres du CDQ5 ci-dessous les aménagements proposés et actés par les élus référents au Cadre de Vie.

- **Point N° 1 : Réparer le mur endommagé du côté de la rue Meallet de Cours.**

Suite à la réunion sur site, le mur a été repris par les maçons du CTM-Bâtiment.

- **Point N°2 : Évaluer l'espace disponible pour la création d'un terrain de pétanque.**

Après discussion, il a été convenu de ne pas retenir cette proposition. En effet, un terrain de pétanque est déjà disponible à proximité, sur le chemin de Bocholt, à côté du supermarché Leclerc. De plus ponctuellement, cet espace est utilisé pour accueillir des spectacles lors du festival de Théâtre de rue.

- **Point N°3 : Embellir le lieu en y ajoutant des fleurs.**

Sébastien GARDES et Jérôme MAS du service des espaces verts proposent un ornement sobre, nécessitant peu d'entretien, avec quelques bulbes type narcisses et de petits arbrisseaux à fleurs s'épanouissant sur différentes périodes de l'année. Ils donnent également leur accord pour replanter du gazon sur les deux zones sableuses. En revanche, ils rejettent la demande visant à supprimer l'arbre ou à élaguer les branches qui touchent le bâtiment situé rue Meallet de Cours. Ils précisent également que l'engazonnement ne pourra être réalisé qu'à la fin septembre 2025, avec l'installation temporaire de ganivelles basses pour protéger la zone nouvellement plantée. La plantation des bulbes est prévue pour novembre 2025, tandis que celle des arbustes à fleurs se fera en février 2026.

- **Point N° 4 : Ajouter un ou deux bancs idéalement à l'ombre du sapin.**

Dominique VIDALINC, chef de service des aires de jeux, des espaces sportifs et de la menuiserie, informe les membres qu'aucun banc supplémentaire ne sera ajouté. Selon lui, les quatre bancs présents sur le site sont suffisants compte tenu de la superficie du square. Il souligne également qu'ils seront rénovés en raison de leur état actuel et qu'il est possible de les repositionner pour optimiser leur agencement en fonction des besoins des usagers. Afin qu'un second banc soit à l'ombre, il est décidé d'en déplacer un. Autre suggestion formulée par Dominique VIDALINC qui améliorera l'esthétique de l'espace tout en offrant un peu d'ombre : installation d'une pergola agrémentée de plantes grimpantes qui sera installée derrière un banc.

- **Point N° 5 : Améliorer l'aire de jeux enfants.**

Dominique VIDALINC informe les membres que l'aire de jeux a été créée en 2002 et a bénéficié d'une rénovation en 2016. Actuellement, le sol est en fin de vie, tout comme les équipements du module jeu. Il est donc nécessaire de prévoir une révision et une mise à jour de cet espace. Le collectif a pris la décision d'installer à la place deux ou trois petits modules de jeu adaptés aux enfants âgés de 3 à 10 ans, accompagnés d'un sol approprié pour garantir la sécurité des jeunes utilisateurs. De plus, dans le but de sécuriser et de protéger la zone, une clôture sera mise en place pour délimiter l'aire de jeux.

- **Point N° 6 : en raison des déjections canines fréquentes dans le square. Devons-nous interdire l'accès aux chiens ?**

Choix est fait de ne pas interdire l'accès aux chiens. Il est décidé d'installer deux panneaux : l'un à l'entrée du square, côté rue Henri Dunant, et l'autre à l'entrée côté rue Meallet de Cours, afin de rappeler aux propriétaires l'importance de tenir leurs animaux en laisse. Par ailleurs, Valérie va également contacter ses collègues de la Police Municipale pour qu'ils réalisent des patrouilles plus fréquentes sur le square. Ces interventions permettront de verbaliser si nécessaire les propriétaires qui ne respecteront pas les consignes (chiens tenus en laisse et ramassage des déjections canines).

- Même si cela n'a pas été évoqué durant la rencontre, il est important de préciser que, deux corbeilles à papier et un distributeur de sacs déjections canines (à proximité du gymnase) sont déjà installés sur site. Ces équipements sont mis en place par la municipalité pour inciter et permettre aux usagers de respecter et préserver la propreté du lieu.

- **Autres points abordés :**

- Martine ICHARD avait évoqué un problème d'eau stagnante après les pluies sur le terrain de pétanque situé sur le chemin de Bochart, et avait formulé une demande d'ajout de sable sur ce terrain.

À la suite de cette demande, Marc DELORT, Directeur du CTM, a fait intervenir les services compétents pour mettre en œuvre les travaux suivants :

- ✱ Une section d'un rondin délimitant le terrain a été légèrement surélevée afin de favoriser l'évacuation de l'eau.
- ✱ Un ajout de castine a été effectué pour re-niveler le terrain, tout en conservant une légère pente orientée vers le système d'évacuation.
- ✱ Un godet de gravillons 4/6 a été déposé en bordure du terrain, puis réparti par les joueurs selon leur convenance.
- Deux autres demandes formulées par M. Roger PAILHOL :
 - ✱ Est-il possible de déposer des copeaux de bois sur la zone située entre le bâtiment situé rue Meallet de Cours et le mur délimitant le square afin de ralentir la pousse des mauvaises herbes ?
Sébastien GARDES, responsable du service Espaces verts, a fait déposer des copeaux par ses équipes.
 - ✱ Plusieurs riverains demandent la réfection de la chaussée de la rue Meallet de Cours, qui est en très mauvais état.
En cours, réfection de la chaussée, du trottoir et des bordures.
- A l'issue de ces échanges, les prochaines étapes sont les suivantes :
 - En régie et par service, chiffrage des propositions validées ci-dessus.
 - Les devis seront ensuite présentés aux autres membres du CDQ5 lors d'une prochaine réunion plénière.

3 - Informations diverses :

- Comme chaque année, l'association Éclat viendra présenter l'édition 2025 du Festival d'Aurillac lors de réunions publiques dans les quartiers.
Pour notre Conseil de Quartier, cette présentation se tiendra le **mercredi 30 juillet à 18 heures au square Jean Lagarde**.
Information complémentaire, la billetterie ouvrira à l'Office de Tourisme le mercredi 16 juillet, exclusivement réservée aux habitant(e)s de l'Agglo, puis en ligne à partir du vendredi 18 juillet.
- Suite à une entrevue entre Christian FRICOT, l'animatrice, et **l'association APF France Handicap**, les membres sont informés qu'une rencontre sera organisée courant octobre. Il s'agira d'une séance de sensibilisation au handicap, destinée aux membres des conseils de quartier 5 et 6 ainsi qu'au Conseil Citoyen.
- **Semaine Écocitoyenne :**
Le service de Démocratie Locale reconduit l'organisation de la deuxième édition de la "Semaine Écocitoyenne", qui se déroulera du samedi 27 septembre au dimanche 5 octobre 2025. Cet événement vise à sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et à promouvoir des actions concrètes en faveur du développement durable. La semaine débutera par la septième opération de nettoyage des abords de la Jordanne, samedi matin 27 septembre 2025, à partir de 8h15, au départ du site de la plaine de jeux de Peyrolles. Cette opération consiste à nettoyer les berges de la Jordanne avec l'aide des membres des conseils de quartier et de citoyens inscrits auprès du service de Démocratie Locale. Elle est organisée en étroite collaboration avec l'Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques d'Aurillac (L'AAPPMA), ainsi qu'avec les agents des services de la Propreté Urbaine et des Espaces Verts. Vous pouvez dès à présent vous inscrire en ligne sur [Semaine écocitoyenne du 27](#)

[septembre au 4 octobre 2025](#) | [Mairie d'Aurillac](#) ou par le biais du bulletin d'inscription disponible dans « Aurillac Infos » du mois de juin.

- L'opération « **Un p'tit coin de paradis sous un ciel de parapluies** » est de retour en centre-ville. 1200 parapluies sont installés dans les rues piétonnes pour l'été. Réalisés par la maison Piganiol, les parapluies sont posés par les équipes du centre technique municipal. L'installation couvre la rue Émile Duclaux, la rue Victor Hugo ainsi que la place du Salut et sera présente jusqu'à la fin de l'été.
- **Point travaux de voirie 2025 :**
Comme chaque année, différents travaux de voirie sont arbitrés et programmés sur l'ensemble du territoire de la commune. Ils concernent les entretiens réguliers, revêtements bicouche, pontages, bouchage de trous, afin de maintenir les chaussées en état et éviter les infiltrations. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) et aux mobilités douces est prise en considération sur chaque intervention.
 - *Avenue de Tivoli* : réfection de l'enrobé sur chaussée avec remise en état.
 - *École de Tivoli* : cours Oasis n°2, les travaux ont débuté depuis fin avril, afin que la cour soit prête à la rentrée de septembre.
 - *Rue Meallet de Cours* : réfection de la chaussée, du trottoir et des bordures. Mise en deux voies avec stationnement, afin de redonner un véritable trottoir et de l'espace aux piétons.
 - *Rue des Alouettes, rue Francis Fesq et rue de Firminy* : tous les travaux des réseaux des concessionnaires sont terminés, permettant maintenant une réhabilitation complète de ces rues (chaussée, enrobés, caniveau central).
 - *Pose d'un plateau surélevé avenue Aristide Briand* (en cours), suite à la concertation publique avec les habitants pour limiter la vitesse de circulation sur cette voie.
- **L'îlot Z'enfants** sur les berges de la Jordanne du 9 juillet - 13 août.
Cette animation estivale gratuite permettra à toutes et tous de profiter de la plage aménagée, d'une promenade en canoë sur la Jordanne, de glisser ou rebondir sur les structures gonflables ou encore de monter à bord du petit train. Un chalet gourmand avec terrasse sera également proposé sur ce site. Accès libre & gratuit - Les enfants seront sous la responsabilité & la surveillance de leurs parents.

4 - Bilan de l'après-midi festive inter-conseils de quartier du 14 juin.

Suite à une première initiative portée par le CDQ5 en 2023, Didier MINETTI président citoyen du CDQ3 a souhaité renouveler un échange festif inter-conseils de quartier, avec le soutien des cinq autres présidents citoyens.

Cet événement convivial s'est déroulé le samedi 14 juin, de 14h à 18h, à la « Maison pour tous » située à Belbex. Au programme : tournoi de pétanque avec remise de trophées pour les équipes gagnantes et des échanges variés entre membres des différents CDQ. Puis l'après-midi s'est clôturée par un moment de partage avec des boissons, pâtisseries apportées par chacun. Malgré un faible nombre de participants, les vingt membres présents, accompagnés de certaines élues référentes des CDQ, ont pleinement apprécié cette après-midi récréative. Tous souhaitent que cette action soit renouvelée l'année prochaine. Pour l'améliorer, il est proposé d'intégrer une randonnée le matin, suivie d'un pique-nique, puis d'une après-midi festive.

5 - Échanges et questions diverses :

- **Q :** Est-il prévu de matérialiser une place réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) rue Meallet de Cours ?
R : *Après renseignements pris, une place PMR a été matérialisée au 1 rue Meallet de Cours (devant l'ADMR).*
- **Q :** Suite à la création d'un stationnement à droite, ainsi qu'à la réfection de la chaussée, du trottoir et des bordures rue Meallet de Cours, les croix St André situées côté gauche ont été enlevées. Vont-elles être repositionnées et y a-t-il un projet d'en installer sur le côté droit ?
R : *Confirmation que les croix Saint André situées côté gauche seront replacées et qu'il est également prévu d'installer des potelets sur le côté droit.*

Nous vous souhaitons à tous un très bel été !!!

Pour conclure, Christian FRICOT invite les personnes présentes à être les ambassadeurs de leur quartier, afin de relayer les informations.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)

Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.fr